

Atelier Ecologie Urbaine	COMPTE RENDU DE REUNION	01.43.72.38.17 –aeu@wanadoo.fr
Maitre d'ouvrage SIVB	BUREAU D'ETUDE SCE : 5 avenue Augustin Louis Cauchy – BP 10703 – 44307 NANTES – 02 40 68 51 55	CHANTIER : MARCHE D'ETUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE
1 DATE : Vendredi 29 Mars 2013 en Mairie d'Agnetz à 10 h.	Rédigé par : JL DUCREUX	
2 OBJET : Réunion du Comité Technique de restitution de la phase 1, conformément au planning.		
3 PARTICIPANTS Voir Liste des participants en annexe.		
<p>4 PRESENTATION DE LA PHASE 1 de DIAGNOSTIC par SCE</p> <p>Le dossier provisoire de la phase 1 a été présenté par le BET SCE. L'objectif de l'étude a été rappelé, à savoir une étude hydromorphologique portant sur les mesures à prendre pour atteindre le bon état écologique en 2015 ou en 2021 selon les masses d'eau concernées. Le bon état écologique porte uniquement sur les volets physico-chimiques et biologiques des cours d'eau. Le dossier comprend : un rapport de synthèse rappelant les caractéristiques et les enjeux du bassin versant, les éléments étudiés, les mesures effectuées et une présentation des résultats ; des cahiers de résultats et d'atlas cartographiques décrivant le lit, les berges, les ouvrages, les tronçons de rivières pour chaque masse d'eau. La présentation des résultats a été faite en se référant aux 5 masses d'eau : Brèche aval, Brèche Amont, Ru de la Garde, Béronnelle (s), Arré. La présentation a suivi le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel du cadre réglementaire pour les 5 masses d'eau identifiées avec un objectif de bon état écologique pour 2015 ou 2021 (Arré et Béronnelle) ; - Rappel du cadre général et des paramètres pris en compte dans l'étude. - Présentation de terrain et des résultats obtenus et de la restitution des données ; 42 tronçons homogènes ont été identifiés ; - Résultats concernant la continuité écologique pour les deux espèces cibles ; l'anguille et la truite fario ; bon potentiel salmonicole des rivières, altéré par l'hydromorphologie, nombreux ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables par les espèces ; obligation de rétablir la continuité écologique dans les 5 ans au titre du classement des rivières en liste 2 ; - Les problématiques concernent les nombreux ouvrages qui perturbent le transit sédimentaire et la continuité écologique, l'impact historique du tracé des rivières (rectification, canalisation en site perché qui homogénéisent les habitats, perturbation des contacts lit mineur, lit majeur et usages des sols avec de nombreuses peupleraies en zone humide ; - Présentation du schéma d'orientation qui s'appuie sur le PTAP (Plan territorial d'action prioritaire) et le classement en liste 2 par masses d'eau : la restauration hydromorphologique générale et la restauration de la continuité écologique sont les deux axes des actions prioritaires à étudier. 		
<p>5 COMMENTAIRES DES MEMBRES DU COTECH SUR LA PRESENTATION</p> <p>Un délai de 15 jours est laissé aux membres du COTECH pour transmettre par mail les observations sur le rendu provisoire. Dans la forme, les commentaires sont envoyés au SIVB (Mr LECORRE) qui centralise les retours et les transmet au BET SCE. D'une manière générale, les membres du COTECH notent l'importance du travail réalisé et la qualité du rendu. Les remarques qui seront faites par écrit auront trait sur des questionnements (statistiques concernant la Brèche aval qui peuvent sembler distordues par le linéaire des affluents pris en compte par exemple), des améliorations dans la lecture documentaire des cartes et atlas ou de demandes d'ajouts complémentaires (notion de puissance spécifique, paragraphe sur les inondations...).</p> <p>Il est convenu que la continuité écologique sera étudiée de l'aval vers l'amont pour l'anguille et qu'un déclassement des zones favorables (habitats, frayères) sera recherché pour l'espèce Truite.</p>		

6 SUITE DE L'ETUDE

SCE propose de rajouter une phase intermédiaire entre le rendu de la phase 1 et le document de la phase 2 qui étudie trois actions de niveau APS et développe le programme pluriannuel.

Cette phase est dénommée schéma d'orientation et liste pour chaque masse d'eau les actions et mesures envisagées.

Ce document sera présenté lors de la réunion 3 du planning en COTECH le Vendredi 17 Mai à 13h30 en Mairie d'Agnetz. Il fera l'objet d'une validation et les trois actions à développer feront l'objet d'une validation. Le rendu final de l'étude est souhaité pour fin juin, en fonction des décisions prises lors du prochain Cotech.

Concernant le cahier des ouvrages, celui-ci sera complété par des mesures topographiques référencées NGF avec notamment au moins 2 points de mesures pour chacun des 50 ouvrages prioritaires retenus (seuil fixe et/ou radier fixe amont et/ou aval) pour préciser le profil en long général et servir de référentiel pour les études fines complémentaires.

7 REMARQUES DIVERSES DES MEMBRES DU COTECH

Mr COPEL insiste sur la définition des éléments programmatiques et de leur faisabilité technico-économique.

Mr MENVIELLE rappelle que le financement par les partenaires et l'Agence de l'Eau en particulier dépend de la ligne budgétaire des actions (jusqu'à 100% en fonctionnement comme cela peut être le cas pour des actions d'effacement d'ouvrage et 80% en investissement); le trésorier payeur est à solliciter pour vérifier l'appartenance à telle ou telle ligne budgétaire des actions envisagées.

Mr HOUDAYER de l'Entente demande à ce que le Conservatoire de Bailleul soit bien destinataire des documents pour la problématique « invasives ».

Mr MENVIELLE précise que le PTAP (Plan Territorial d'Actions Prioritaires) n'est pas un document figé et que les actions envisagées hors PTAP pourront être financées si leur pertinence est avérée.

MM COPEL et LE CORRE souhaitent récupérer les droits d'eau des moulins auprès de la DDT afin d'en connaître les enjeux et les impacts en cas d'abandon, de rachat ou de conservation par leur propriétaire.

Mr MENVIELLE précise que l'Arré est à terme en liste 2 et doit donc être considérée comme telle.

8 PROCHAINE REUNION :

Vendredi 17 mai à 13h30 en Mairie d'Annexe. Le SIVB se charge des convocations.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

**Etude hydromorphologique du bassin versant de la Brèche
en vue de l'obtention du bon état écologique**

Comité Technique du 29 mars 2013

Identité	Organisme	Courriel / téléphone	Emargement
M. LEGAY Alain	SI haute Brèche		Excusé
M. LOGEREAU Cyril	CATER CG de l'Oise		Excusé
M. DUCREUX	A.EU (AND)	aeu @ www.ndw.fr	
M. LECORRE Erwan	SIUB	siubreche@gmail.com	
RENNIÈRE Erwan	Agence de l'eau Seine Normandie	renniere.erwan @ aese.fr	
ETIENNE Laura	DREN Picardie	laura.etienne @ developpement-durable.gouv.fr	Et.
HOUDAYER Olivier	Entente Oise-Aisne	houdayer.o@orange.fr	
DEROZIER Eric	ONEMA	ed60 @ onema.fr	
DUBOIS Bernard	Président STA	dubouilbernard @ orange.fr	
COPEZ Alain	Président SIUB	alain.copez @ wanadoo.fr	
BEDOSSA LUCAS	SCE	lucas.bedossa @ sce.fr	
GAMBIER Pascale	SCE	Pascale.gambier @ sce.fr	
	FPAAPRIA Oise des		
	DDT Oise abs.		